Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 106 (1970)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

19

Montreux, le 29 mai 1970

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

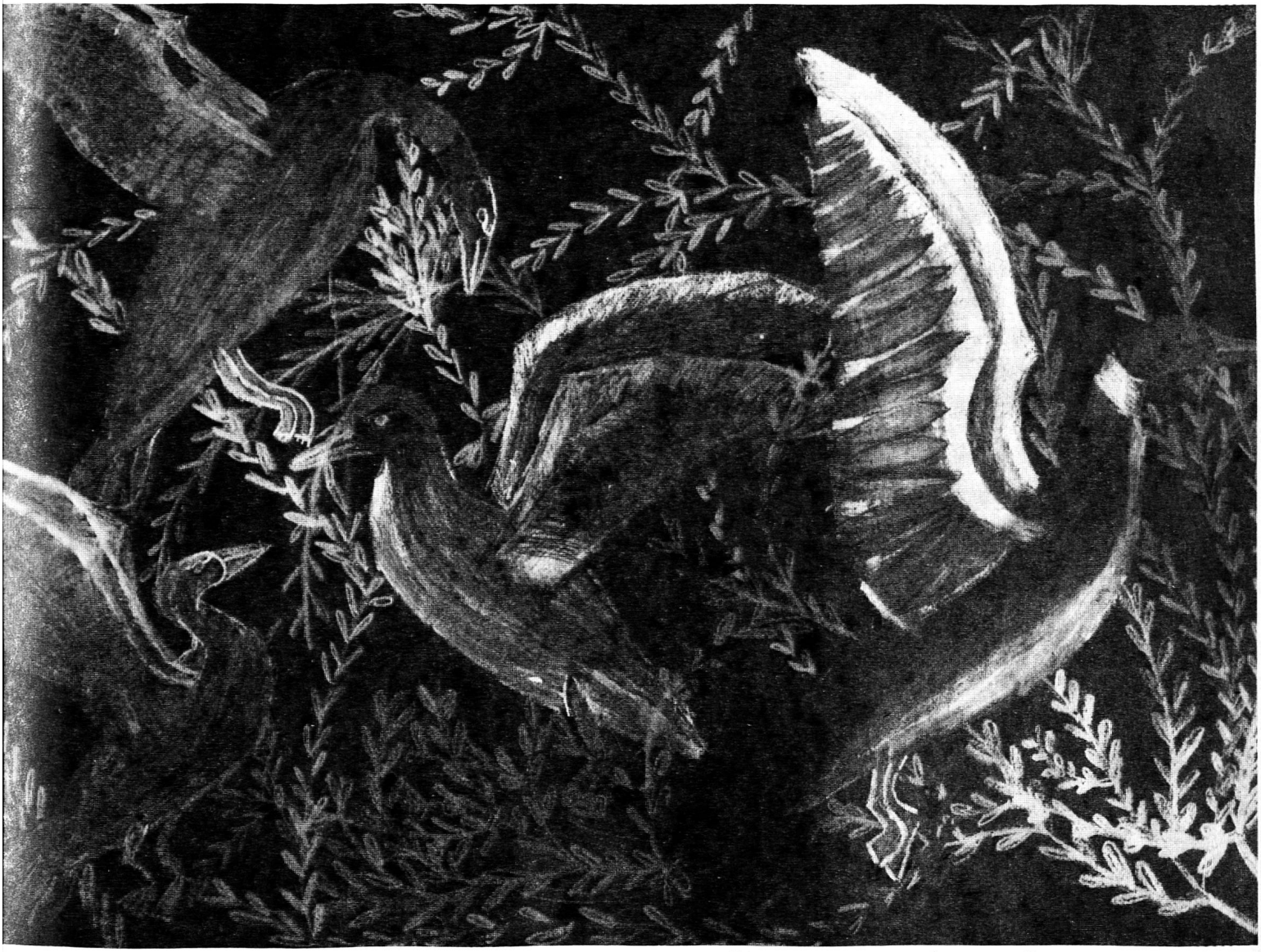

LES OISEAUX

Néocolor - Classe genevoise de quatrième année

Blocs à dessin Pelikan pour écoliers

maintenant moins chers encore

Les blocs à dessin Pelikan pour écoliers H 4/20 et H 3/20 sont maintenant produits en Suisse. Aussi leur prix a-t-il pu être considérablement baissé.

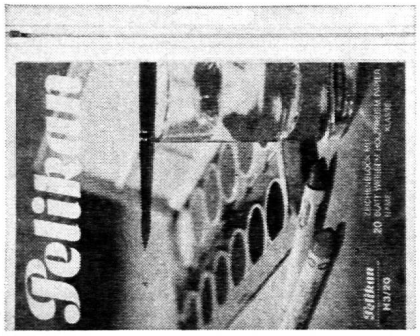

Demandez gratuitement et sans engagement pour vous la brochure « Nouveautés Pelikan qui facilitent l'enseignement de dessin » (avec bon!)

maintenant plus pratiques encore

grâce à une amélioration importante: la perforation des feuilles a été remplacée par un encollage de la tranche, côté largeur, sur un ruban de gaze. Résultat: la coupe des feuilles est nette sur les quatre côtés et leur format est un A3 ou un A4 effectif. Comme l'encollage n'atteint pas tout à fait les côtés longs du bloc, les feuilles se détachent aisément et vite, une à une.

Günther Wagner AG, Pelikan-Werk
Case postale, 8060 Zurich
Téléphone 051 / 91 73 73

Pelikan

maintenant avec sac transparent

Les grands blocs à dessin (A3) n'entrent pas dans le cartable. Maintenant, il y a le sac en plastique pour blocs à dessin T3, qui ferme parfaitement des quatre côtés et qui met le bloc à l'abri du vent et des intempéries.

DSR snacks restaurants

Dans les quatre derniers numéros de l'«Educateur» vous avez trouvé des annonces DSR

Nous sommes pour une information objective et nous manquons surtout d'argent pour faire une publicité tapageuse. DSR n'est qu'une fondation au service du public. Nos repas DSR sont calculés au prix le plus bas pour le maximum de nourriture. Autrement dit les menus DSR sont d'abord copieux. Nous devons faire une grande gymnastique financière pour pouvoir vous offrir des menus complets à Fr. 3.50. Et nous refusons de vendre de l'alcool qui attire les clients.
Voilà ! DSR serait heureux de vous voir manger à sa table lorsque vous passerez à
La Chaux-de-Fonds, Colombier, Genève, Lausanne, Le Locle, Martigny, Montreux, Morges, Neuchâtel, Renens, Sierre.

Vient de paraître :

Editions VANDER :

C. OZINGA

L'activité créatrice et l'enfant

Un ouvrage très important sur le développement psychique et didactique de l'enfant.
Format 15 × 21,5 cm, broché Fr. 30.—

P. LURKIN

Etudier à l'Université

S'organiser pour apprendre. Véritable guide pour tous les étudiants.
Format 16 × 24 cm, 42 pages Fr. 4.80

Agent général :

Librairie en gros J. MUHLETHALER - GENÈVE
Tél. (022) 36 44 52 - 51 CCP 12-10860

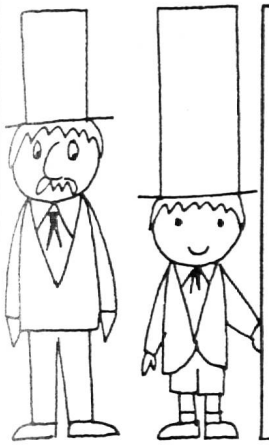

Congrès SPR 1970 La Chaux-de-Fonds

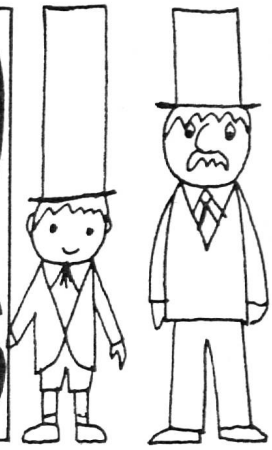

SPR Bureau

La traditionnelle **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPR** qui précède le Congrès quadriennal se tiendra à La Chaux-de-Fonds

LE VENDREDI 12 JUIN, A 16 HEURES, AU CLUB 44, RUE DE LA SERRE 64

Il sera précédé d'une conférence de presse et suivie d'un vin d'honneur, offert aux délégués et invités.
Le repas en commun aura lieu aux Planchettes, vers 19 h. 30.
Nous espérons naturellement que tous les délégués participeront aux manifestations du Congrès qui suivront, les 13 et 14 juin.

Aux membres SPR

Le rapport sur la formation continue du corps enseignant vous est parvenu. Il a paru avec un léger retard, dû à des circonstances indépendantes de notre volonté (certains clichés de publicité ne sont pas parvenus à l'imprimeur à temps).

Nous espérons que malgré cela, chaque collègue se fera un devoir de le lire attentivement et de se préparer ainsi à la discussion au Congrès. Les thèses qui vous sont soumises sont d'une importance capitale, elles formeront la base de la politique que suivra la SPR en ce domaine.

Nous vous prions donc instamment de les étudier avec soin et de nous faire part de vos remarques et suggestions lors de nos prochaines assises.

Afin de faciliter le déroulement du Congrès, nous demandons aux membres désireux de présenter des amendements touchant au fond ou à la forme de ces thèses, de bien vouloir les formuler par écrit et de les faire parvenir avant le mercredi 10 juin au président SPR.

(J. John, 13, rue Jardinière, 2300 La Chaux-de-Fonds.)

Nous décevrez-vous?

Jusqu'à ce jour, le nombre des inscriptions n'a pas répondu à nos espérances. Pourtant, le dispositif mis en place pour recevoir les enseignants romands permettait d'attendre sans crainte plus de 600 d'entre eux. Est-ce le relatif éloignement de La Chaux-de-Fonds qui est à l'origine de cette situation ? Si tel devait être le cas, nous en serions peinés car le programme, que nous vous avons présenté dès le début de l'année, n'est pas négligeable. Son poids devrait contrebalancer les inconvénients d'une situation géographique.

Alors pourquoi ce désintérêt ? Nous verrions plutôt dans cette abstention massive un signe des temps. Les associations professionnelles ne répondent plus à un réel besoin. On y participe financièrement par sa cotisation, mais rien de plus. Pour l'instant, tout va bien, pourquoi envisager un avenir plus ou moins lointain ? Le comité d'organisation, qui n'est pas le Comité central SPR, souhaitait que ce Congrès ne soit pas une réunion de « comitards » mais le congrès de la base. Serions-nous déçus ? Telle est la question. L'organisation du Congrès veut démontrer aux « comitards » qu'ils ne sont pas seuls. C'est pourquoi, nous vous laissons jusqu'**au vendredi 5 juin** pour vous inscrire.

Versez le montant correspondant à votre choix au CCP 23-5784 en le détaillant au dos du coupon.

Entrée, Fr. 8.— (avec expositions et concert) ; banquet, Fr. 20.— (une partie des boissons comprises) ; théâtre/bal, Fr. 14.— (avec cabaret) ; excursion, Fr. 25.—.

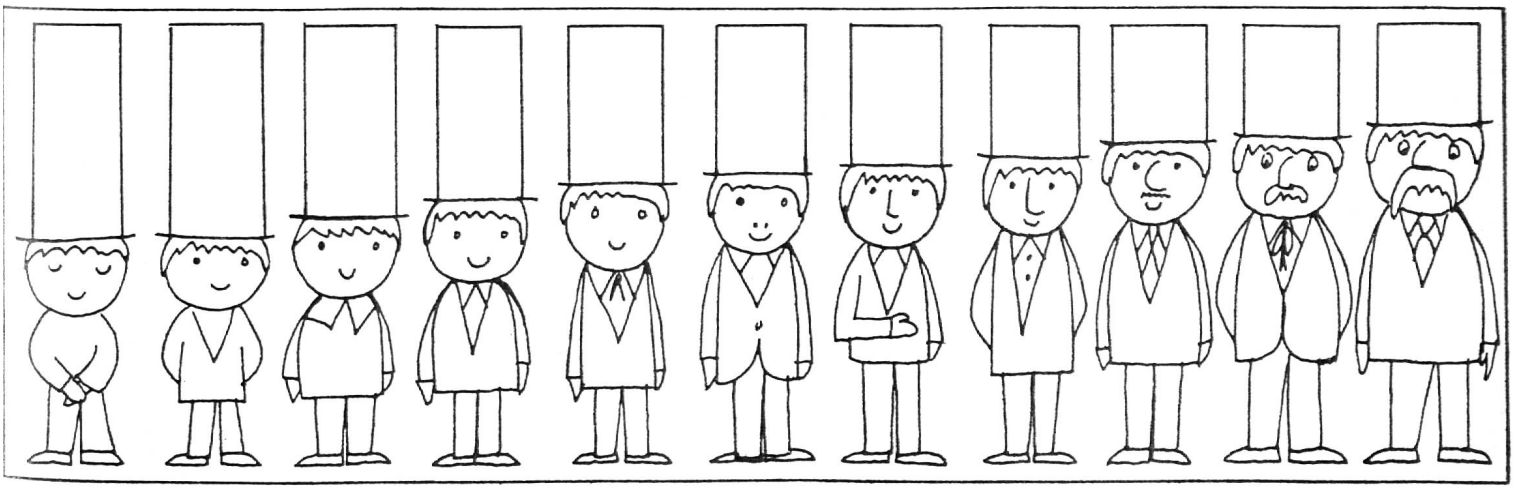

vaud

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

Comité central

Décisions du congrès du 9 mai 1970

Vu les circonstances exceptionnelles que crée l'insuffisance de candidats au CC, l'assemblée générale :

1. Investit les trois membres élus de toute l'autorité impartie par les statuts au CC.
2. Leur permet de s'entourer de collaborateurs rétribués.
3. Les autorise à se libérer occasionnellement ou partiellement de leur activité professionnelle avec l'accord du Département de l'instruction publique.

Comité central SPV 1970

Lors de sa séance du 13 mai 1970, il s'est constitué de la façon suivante :

Président : M. Paul Nicod,
Grand-Vennes 31,
1010 Lausanne,
tél. (021) 32 18 48

Vice-président : M. André-Georges Leresche,
Simplon 14,
1337 Vallorbe,
tél. (021) 83 10 99

Membre : Mme Christiane Golay,
Allinges 2,
1006 Lausanne,
tél. (021) 26 16 64

Association vaudoise des maîtres des classes supérieures

Assemblée générale ordinaire de printemps :

samedi 6 juin 1970, à 14 h. 15, salle du Prieuré, Pully.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Comptes et rapport des vérificateurs.
3. Augmentation de la cotisation.
4. Rapport d'activité du comité.
5. Etalement du programme des classes supérieures sur 4 ans : rapport d'une commission, discussion.
6. Cours de perfectionnement.
7. Propositions individuelles.

Le comité.

Rappel

Cours de perfectionnement de la SSMG

No 15, Education du maintien, du 13 au 18.7 à Prilly. No 17, Gymnastique au premier degré, du 13 au 18.7 à Yverdon. No 22, Camps et excursions en montagne, du 27.7 au 1.8 à Arolla.

Renseignements : Raymond Bron, maître de gymnastique, Prilly, tél. (021) 34 72 64.

AVMG

Cours d'alpinisme (sortie en montagne avec varappe). Dir. D. Darbellay.

Samedi et dimanche 27 et 28 juin 1970, cabane du Trient et aiguille Purtscheller. (Attention, la date primitivement fixée a été reportée d'une semaine en raison de la Fête cantonale des guides valaisans.)

A proprement parler, il ne s'agit pas d'un cours, mais d'une excursion en haute montagne sous la direction d'un guide, Daniel Darbellay, également maître de gymnastique, que beaucoup d'entre nous connaissent et auront plaisir à retrouver dans son élément.

Prière de vous inscrire suffisamment tôt auprès de :
J. RIOND, Les Pierrettes, 1815 Baugy-sur-Clarens.

Commission d'achats SPV

A.

Le 15 décembre 1969, la Commission d'achats donnait aux présidents des sections et aux présidents des associations quelques renseignements :

« La Commission d'achats a été convoquée pour la première fois le 12 mai 1969. Fin mai, elle se mettait au travail. Elle a gardé l'idée lancée par un membre du Comité central : ACTIONS - LIMITÉES DANS LE TEMPS - % INTÉRESSANTS.

Elle a établi un questionnaire ; le dépouillement a montré qu'il serait certes difficile de contenter tous les collègues.

La Commission d'achats se propose d'étudier très à fond le problème « COMMUNAUTÉ D'ACHATS ». Elle a rencontré quelques personnes, responsables de dites communautés, ce qui lui permettra, en temps voulu, d'étayer son rapport.

Chaque membre SPV peut obtenir une « carte » à la direction du Marché Aligro, à Chavannes-près-Renens. (Se référer à la Commission d'achats SPV en cas de difficultés.) »

B. **QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTÉ D'ACHATS ?**

1. A l'instar de la SPV, une communauté d'achats est une association groupant des personnes de même profession.

2. **But :** acheter des produits de consommation journaliers à des prix intéressants ; bénéficier d'une remise appréciable sur des articles plus conséquents.

3. **Organisation** (pour environ 600 membres).

3.1. **Un comité :** un président, un caissier et un comptable, un responsable de la marchandise. Le comité est chargé des relations publiques ainsi que des relations amicales avec les comités des autres communautés d'achats (entente - appui - comparaisons des démarches entreprises - prix offerts, etc.).

3.2. **Des aides** pour le jour de livraison.

3.3. **Des locaux** sont indispensables (un appartement de 4 pièces).

3.4. **Un fonds** est nécessaire. Il est constitué par la finance d'inscription obligatoire (Fr. 5.—, non remboursés, quelles que soient les circonstances) et alimenté par les % consentis (facture globale payée dans les trois jours : 1 à 2 %).

3.5. **Dépenses :** honoraires aux membres du comité ; 3 fr. l'heure pour les aides ; correspondance, déplacements ; machines de bureau ; loyer et frais divers. Les comptes sont contrôlés par deux vérificateurs des comptes.

4. **Listes de commande et documentation.**

4.1. Les listes sont préparées par ensemble entre les différentes communautés d'achats.

4.2. Les prix indiqués sont ceux de la vente au détail.

4.3. Le rabais accordé est aussi indiqué (par exemple : 15 %, 20 %) ; il doit être calculé sur l'addition totale de la

liste, et non sur chaque article (par exemple : liste I, « droguerie » ; liste II, « épicerie », etc. ; environ 1000 à 2000 articles par liste).

4.4. Les modifications de prix, les annonces d'actions sont en général préparées par les grossistes et transmises aux membres par le comité.

4.5. Les membres sont en possession d'une carte donnant droit à des rabais dans certains commerces (par exemple : tapis).

4.6. La carte doit être rendue aussitôt que le membre quitte la communauté.

5. **Le dépouillement des listes de commande :** trente heures de travail par mois (pour environ 300 clients).

6. **Chaque membre reçoit :** de la documentation, des listes de commande. Chaque mois, il peut préparer sa liste d'achats. Les délais impartis sont naturellement à respecter.

7. **Le bureau de la communauté d'achats** est ouvert une une fois par mois (par exemple : le vendredi de 17 h. à 22 h.). La marchandise commandée est prête à être enlevée. Pas de crédit !

8. **Création d'une communauté d'achats :** il est nécessaire de consulter un avocat (renseignements, droits et devoirs).

C. **QU'EN SERAIT-IL SUR LE PLAN SPV ?**

1. **Organisation.** La dispersion des membres nécessiterait :

a) la location de 3 ou 4 locaux d'entreposage des marchandises dans diverses régions du canton ;
b) l'engagement de personnes complaisantes (en nombre suffisant !) pour s'occuper de la distribution de la marchandise ;
c) un comité directeur chargé de coordonner le travail.

TOUT CECI REPRÉSENTERAIT DES FRAIS ASSEZ ÉLEVÉS DE LOCATIONS, HONORAIRES, CORRESPONDANCE ET DIVERS.

2. **Listes d'achats.** La communauté d'achats se verrait obligée de limiter son action à un nombre restreint d'articles, choisis, tenant compte de l'évolution actuelle du marché et de l'organisation à envisager, inhérente à la SPV.

3. **Concurrence.** Les nombreux magasins coopératifs (COOP, Migros) et la récente création d'hypermarchés (Aligro, Denner, Progress, Carrefour) qui eux offrent une gamme très étendue d'articles de toutes sortes (jusqu'à 30 000 !), à prix étudiés, sont maintenant accessibles à chacun.

4. **Livraison des commandes.** L'obligation de venir chercher sa marchandise à un moment précis, imposée aux membres de la communauté d'achats SPV, serait source de désagréments semble-t-il.

5. **Expérience des autres.** Une communauté d'achats qui a connu ces dernières années un réel succès se trouve maintenant contrainte de se limiter à des actions comme celles que nous offrons depuis 1969.

D. **CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, la Commission d'achats SPV pense que, dans les conditions actuelles du marché, la création d'une communauté d'achats SPV s'avérerait difficile.

Aussi abandonne-t-elle ce projet, mais poursuivra-t-elle les **actions** (objet d'une certaine valeur), **limitées dans le temps**, avec **%** **intéressants**.

E.

TOUTE SUGGESTION EST A COMMUNIQUER à la Commission d'achats SPV, secrétariat SPV, 2, chemin des Allinges, 1006 **Lausanne**.

La Commission d'achats SPV.

Commission d'achats SPV

ACHATS (importants) **ACTIONS** (limitées dans le temps) **%** (non négligeables)

La Commission d'achats vous propose :

CONGÉLATEURS BOSCH

a) Modèle GTA 260 (bahut), 250 litres, prix Fr. 698.—, **prix SPV : Fr. 570.—**
b) Modèle GTA 330 (bahut), 320 litres, prix Fr. 898.—, **prix SPV : Fr. 730.—**
c) Modèle GTA 500 (bahut), 500 litres, prix Fr. 1198.—, **prix SPV : Fr. 970.—**
d) Modèle GS 150 T (armoire), 140 litres, prix Fr. 648.—, **prix SPV : Fr. 525.—**
e) Modèle GS 230 (armoire), 225 litres, prix Fr. 858.—, **prix SPV : Fr. 700.—**

Livraison franco gare.

Des prospectus seront envoyés à ceux qui le désirent (adressez une carte postale à la Commission d'achats SPV, s.v.p.).

GRILLE-PAIN automatique SIEMENS

a) Chromé mat (avec sélecteur de température à 5 positions)
Prix : Fr. 69.— / **Prix SPV : Fr. 55.—**
b) Avec décor hollandais et sélecteur de température à 5 positions
Prix : Fr. 78.— / **Prix SPV : Fr. 63.—**

Livraison franco domicile.

BON DE COMMANDE FERME

L'adresser jusqu'au **15 juin 1970** (dernier délai) à : Commission d'achats SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 **Lausanne**
(Prière d'écrire en lettres majuscules)

NOM : Mme Mlle M. _____ **PRÉNOM :** _____

ADRESSE EXACTE : _____ **LOCALITÉ :** _____

No de téléphone : _____ **SIGNATURE :** _____

Je désire : congélateur, modèle , prix :
congélateur, modèle , prix :
grille-pain, modèle , prix :
grille-pain, modèle , prix :

ATTENTION ! **CETTE OFFRE NE PARAIT QU'UNE SEULE FOIS.**

Enseignement du calcul : 1re, 2e, 3e années.

PERMANENCE VENDREDI 29 MAI 1970, de 16 h. 30 à 18 h. 15, au collège de Floréal, à Lausanne.

L'AVMG fera paraître régulièrement des leçons destinées aux institutrices et instituteurs.

Ces leçons se veulent essentiellement pratiques et faciles à enseigner.

Après ces parutions, l'AVMG fera un sondage d'opinion.

AVMG - Leçon No 1

PLEIN AIR

Après une saison hivernale prolongée et très souvent fort maussade, profitons des premiers beaux jours pour sortir dans le terrain. Les collègues de la campagne n'auront pas de difficultés à le faire ; ceux de la ville n'auront pas d'excuses de ne pas le faire.

LIEU : terrain, sous-bois, forêt.

DURÉE : 1 h. 45.

DEGRÉ : moyen, ville, tous les degrés, campagne.

Exemple pour Lausanne : vallée de la jeunesse, Vidy, Etang, Bourget. Sauvabelin, Bois-Mermet, Bois-Vernand.

Leçon en 3 parties : A, B, C.

A. Mise en train : alterner course légère, marche, profondes respirations.

a) Marche à un rythme normal, formation libre.

b) Course légère en essaim (décontraction, souplesse).

c) Course légère par groupes (3 à 5 élèves par groupe). En profitant au maximum du terrain.
Exemple : slalom entre arbres. Passages de dépressions, de côtes. Sauts (troncs, fossés, bancs, ruisseaux, etc.).

d) Terrains herbeux ou sablonneux : rouleaux en avant individuels, collectifs (3 à 5) en se tenant par la main. Autochenille (voir p. 41, No 13 + dessins pp. 42-43, Manuel gymn.). Sauts de grenouille (concours).

e) Séries de sprints courts : toujours en profitant du terrain, avec buts naturels. (Exemple : le premier vers ce bosquet ; le premier caché derrière ces taillis, etc.)
Exemple : Vidy ou bords de lac ; sprints dans le sable, Si possible nu-pieds. (Excellents, mais très courts, car éprouvants.)

B. Travail en 3 groupes par rotation sur 3 emplacements rapprochés et différenciés.

a) Troncs couchés, grosses branches dégagées et basses, bancs.
Exemple : sauts costals, sauts roulés, sauts écarts, etc.
Petits concours.

b) Branches plus hautes (suivant possibilités des élèves).
Exemple : suspensions et tractions fléchies, balancers, suspension par les jarrets, etc.
Petits concours.

c) Terrains tendres, herbeux, moussus, troncs.
Exemple : appui renversé avec ou sans assistance (troncs), etc.
Petits concours.

C. JEUX

La chasse aux scalps (voir p. 200, No 8, Manuel suisse gymn. scolaire). Retour au calme sur le chemin du retour et si possible douches.

Lausanne, avril 1970.

J.-F. Ceppi.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Livre, mon ami.

Ce titre est celui d'une émission bien connue de l'ORTF, et fut sans doute emprunté à Minou Drouet. Je le reprends à mon compte. Qu'importe le flacon, pourvu que j'aie le plaisir d'y verser quelques propos sur la lecture.

Le sujet n'est pas futile, même si la mode est au son et à l'image (sur écran, en bandes, en cassettes ou en boîtes). Vous avez, sans doute, cédé quelque jour — comme moi — à la tentation de vous écrier que « la tâche essentielle de l'école primaire était d'apprendre à lire, à écrire et à compter ». Ce genre de profession de foi, c'est la bouée où l'on s'accroche quand le programme inondation nous conduit aux premiers symptômes de la noyade. Il est rassurant de réduire un métier à ce que l'on croit essentiel. Si l'on admet un instant, avec certains régents de naguère, la primauté du lire, de l'écrire et du calculer, nous pouvons nous demander si l'école nous a vraiment appris à lire.

Il est vrai que nos maîtresses et nos maîtres, patiemment nous ont conduits à établir des relations entre des signes et des sons, entre des groupes de signes et des concepts. La technique, en somme, nous fut donnée. Mais le goût, le plaisir de lire, d'où nous sont-ils venus ?

Dans notre vieille classe de l'école des Eaux-Vives, notre maître de cinquième avait une curieuse manière de nous inviter à puiser dans la bibliothèque. A cette époque, déjà lointaine, nous recevions le bulletin scolaire le samedi matin. Les notes de conduite, savamment graduées, établissaient un classement du plus sage au plus turbulent. C'est dans cet ordre que nous étions admis à faire notre choix. Comme nous étions trente, et les livres aussi, on imagine aisément la liberté de choix de l'élève indiscipliné. S'il est facile d'émettre des réserves sur la valeur pédagogique de cette initiation à la lecture, je dois reconnaître pourtant que l'objectif était souvent atteint. Plus l'objet de nos désirs est inaccessible, plus il nous paraît furieusement désirable. Aussi n'était-il pas rare de voir un des énergumènes des derniers bancs — là aussi, l'ordre ancien était immuable — renoncer à l'artillerie de papier mâché, à la musique des plumes fichées dans les tables, à la vibration des élastiques hawaïennes (en ce temps-là, pour nous, élastique était du féminin, comme il se doit), pour se couvrir de gloire à la promotion hebdomadaire et remporter, de haute lutte sur l'instinct, le droit de choisir. C'est ainsi qu'après plusieurs semaines d'efforts — encouragés d'ailleurs par les foudres paternelles — j'ai pu, rouge de confusion (le manque d'habitude, voyons !) me diriger vers le mirador de M. X. pour m'emparer d'un trésor longuement convoité : « Le Chien à l'Oreille

cassée », roman quelconque probablement, mais qui m'habite encore après trente ans ou presque.

Cette initiation à la lecture n'aurait pas donné d'autres fruits si ma mère n'avait, à sa manière, « collaboré avec l'école ». Elle me permettait de lire, le soir, les romans dont elle accompagnait, avec une aisance qui me confond encore, le difficile exercice du tricot. Essayez de tricoter une chaussette — d'un seul tenant, avec quatre ou cinq aiguilles sauf erreur — et vous m'en direz des nouvelles ; mais si vous parvenez à réaliser cet exploit tout en parcourant le Grand-Nord en compagnie de J.-O. Curwood, je vous accorde que vous égalez cette championne qu'est encore ma mère. C'est ainsi que j'ai pris goût à la lecture.

Ayant ainsi rendu hommage à l'art pédagogique maternel, le seul véritablement inné, j'en arrive à constater du même coup une carence de l'école d'alors. La lecture à haute voix était le seul exercice à l'honneur. Ceux qui, comme moi, bénéficiaient d'un climat propice à la maison, et qui, de ce fait, dépassaient rapidement leurs camarades, en vitesse et en compréhension, se morfondaient dans l'ennui. Les maîtres s'en rendaient bien compte. Aussi avaient-ils trouvé la parade de l'appel inopiné. Il fallait donc « suivre », afin d'être prêt à démarrer à la seconde, si l'on voulait éviter des désagréments. Suivre signifiait ressasser des récits que nous avions déjà lus ; dès la fin du mois de septembre, le livre de lecture ne nous intéressait encore que dans la mesure où certains textes, que nous aimions, supportaient sans pâlir une deuxième, une troisième lecture. Et même dans ce cas, nous nous irritions d'entendre le copain peu doué, tel un mauvais acteur, saboter son texte. Le manuel de lecture ne devrait pas être remis aux élèves d'un seul coup : une série de fascicules, voire de feuilles à classer, feraient bien mieux notre affaire.

Si les manuels de lecture n'ont guère changé — j'y retrouve mes préférences d'enfant — la méthodologie, elle, a fait des pas de géant. Dès la première année de nos études pédagogiques, nous avons appris à distinguer la lecture à haute voix de la lecture silencieuse, et de la lecture expliquée. Je n'insisterai donc pas là-dessus. Ce qui manque encore, me semble-t-il, c'est une initiation au plaisir de lire. C'est une introduction au royaume merveilleux de la littérature enfantine ; un bien vaste royaume que celui-là ! Je n'ignore pas que nous bénéficions depuis la centralisation des bibliothèques de classe, d'une distribution semestrielle de collections d'une trentaine de livres, et que le choix est remarquable. Mais il ne suffit pas de placer ces ouvrages, bien en vue, sur quelque rayonnage, d'organiser le prêt, de nommer une bibliothécaire (remarquons en passant que le genre féminin s'impose tout naturellement à moi pour désigner l'élève qui accepte dans ma classe, cette charge ; c'est qu'en plus de dix ans, ce sont toujours des fillettes qui ont posé leur candidature, et cela en dit long sur le travail à accomplir pour intéresser nos garçons à la littérature, même enfantine). Non, il est bien évident que la présence seule des livres ne convertira pas les fanatiques de la bande dessinée, ni ceux que leur faiblesse technique décourage dès les premières pages.

De Neuchâtel, Claude Bron, dont on connaît l'œuvre de critique dans ce domaine, nous propose une solution. Bien qu'elle ne soit pas la seule, elle vaut qu'on s'y arrête. Il s'agit, vous le savez, de la lecture suivie, en classe, d'un livre dont chaque enfant détient un exemplaire. Cette méthode vient de franchir nos limites cantonales. Georges Deshusses, responsable de la lecture dans notre collège « inspectoral » — et qui vient de nous offrir un travail de contrôle inédit mais très vivement apprécié — tente actuellement d'acclimater chez nous cette plante exotique. Huit maîtresses et maîtres ont donc reçu une trentaine d'exemplaires d'un ouvrage de littérature enfantine, et se sont engagés, avec leurs élèves, dans une lecture suivie.

Je recueillais l'autre jour, au cours de mathématique, les propos enthousiasmés de Mlle Duret, de l'école du Mail. Avec ses élèves, elle s'est lancée sur la piste du « Seigneur des hautes buttes », ce goupil qui ne dément pas la réputation faite par Jean de La Fontaine aux renards de tout poil. Ainsi les élèves d'une classe ont vécu cette aventure, et constaté qu'un livre bien ouvert est un livre qu'on ne peut refermer. Cette expérience collective ne doit pas, d'ailleurs, laisser croire qu'aucun instituteur genevois n'a jamais eu le désir de se lancer dans la lecture suivie. Tel maître lira, chaque semaine, quelques pages d'un roman pour enfants ; et l'on trouverait sans doute nombre d'autres expériences isolées, qu'il faudrait connaître. Expériences interrompues, souvent, faute de moyens. Il m'est arrivé de demander à tous mes élèves d'acheter « L'Ile au Trésor » (est-ce bien réglementaire ?) mais, pour des raisons évidentes, j'ai dû, par la suite, rester au port où m'avaient conduit, à leur retour, les héros de Stevenson.

Cette expérience limitée de lecture suivie nous intéresse donc tous, et nous en attendons les résultats avec la certitude qu'ils seront positifs. Etant concluante, l'expérience sera élargie. Mais l'aplanissement des difficultés matérielles n'est qu'un aspect du problème, et le moins important sans doute, Une initiation de nos élèves à la littérature enfantine pose de nouvelles exigences pour les maîtres. Nous devons nous faire les critiques de cette littérature. Ce rôle nous revient. Car la littérature enfantine déferle aujourd'hui dans les librairies, et ses vagues, en se retirant, ne devront laisser dans nos classes que les ouvrages les meilleurs. Quels seront nos critères de choix ? Je laisse la question en suspens pour aujourd'hui. Ce que je voudrais souligner, pour conclure, c'est que l'initiation de nos élèves au « plaisir de lire » passe, obligatoirement, par notre propre initiation. Des collègues genevois ou romands se donnent la peine de publier des appréciations critiques sur les ouvrages pour enfants. Ces données nous sont fort utiles lorsqu'il s'agit pour nous de choisir des livres de prix, des cadeaux ; mais pour l'initiation en classe, nous ne pouvons nous en remettre à d'autres. Pour que nos élèves accèdent au plaisir de lire, nous devons les y inviter en connaisseurs avertis.

Marc Marelli.

Communications du comité

Le comité de la SPG a pris connaissance de la sanction qui frappe les instituteurs lausannois à la suite des événements que l'on sait. Il tient à faire part à ses collègues lausannois de ses sentiments de sincère sympathie. Bien que le problème ne concerne pas la SPG, son comité se permet de déplorer la fâcheuse décision du Grand Conseil vaudois.

Le comité de la SPG.

N'oubliez pas...

Vendredi 2 juin, à 20 h. 15, à l'Université

Dernière assemblée générale de l'année scolaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI

Septante personnes présentes pour une assemblée aussi importante que celle que nous avons vécue, c'est peu, c'est même très peu...

Et pourtant, il s'agissait d'un sujet qui devrait intéresser chacun, celui de nos traitements.

Auparavant, trois nouveaux membres avaient été admis : Liliane Durand, Evelyne Rich et Mireille Stalder.

Adaptation des traitements

C'était donc le point le plus important de l'ordre du jour. Notre président nous fit d'abord un historique de la question d'où nous relevons que le Conseil d'Etat est décidé à **revaloriser immédiatement et d'une manière assez définitive la fonction enseignante.** Il s'agit donc pour nous d'obtenir avant tout une diminution des écarts qui nous séparent de nos collègues secondaires. (Notons que les maîtres secondaires ne semblent pas opposés à un tel rapprochement.)

Qu'en est-il maintenant de l'écart entre les salaires enfantins et les salaires primaires ?

A la suite d'une entrevue de la SPG avec M. Babel, une commission de maîtresses enfantines a été amenée à rédiger un rapport très détaillé concernant l'école enfantine, rapport qui concluait à la nécessité de réclamer un **salaire égal à celui des enseignants primaires.**

C'est donc ce point très important qui fera l'objet des discussions de l'assemblée.

Quels sont les principaux arguments avancés par les partisans d'une égalité de salaire ? :

1. L'enseignement enfantin est beaucoup plus riche qu'autrefois.
2. Les préparations sont très importantes car il n'y a pas de livres comme support des leçons.
3. Les maîtresses enfantines assument la totalité de l'enseignement.
4. Le brevet enfantin est équivalent au brevet primaire puisqu'il est acquis après des études identiques mais adaptées à cet ordre d'enseignement.

Que répondent les défenseurs d'un écart entre les traitements enfantins et primaires ? :

« Les maîtresses enfantines basent leur argumentation sur le brevet alors qu'il faut également considérer la maturité qui n'est pas exigée des candidates à l'enseignement enfantin. Cette maturité qui nous a permis, par exemple, de présenter avec succès des revendications de salaires risque d'être dévalorisée par la proposition des maîtresses enfantines. »

Après discussion de ces deux points de vue, la question suivante est posée à l'assemblée :

Les membres estiment-ils que la maturité est un élément de valorisation professionnelle ?

A l'unanimité (moins 19 abstentions) l'assemblée se prononce affirmativement. Le président estime alors qu'il n'est pas normal que la majorité prenne position sur un projet présenté par un groupe minoritaire. C'est pourquoi il demande aux « enfantines » de faire des propositions. Les voici :

1. Annexer le rapport des enfantines au mémoire élaboré.
2. Exiger une réduction des pourcentages.
3. Convoquer une commission paritaire devant le Conseil d'Etat.

La troisième proposition est rapidement écartée ! Les maîtresses enfantines insistent sur le fait qu'elles ont avant tout besoin d'une revalorisation morale. Finalement l'assemblée adopte à la quasi-unanimité (1 voix contre) le texte suivant :

Les éléments des projets enfantins et primaires sont fondus dans un rapport commun avec comme objectif une réduction des écarts et non pas un alignement des salaires.

En fin d'assemblée, on nous donne des informations sur la SPR (rendez-vous à La Chaux-de-Fonds le 13 juin !), sur les classes d'accueil, refusées sous la forme demandée par la SPG mais transformées en classes d'acquisition de la langue française pendant les heures scolaires.

Une commission des maîtres de classes spécialisées a rédigé un rapport d'où il ressort que ces maîtres demandent :

1. Une meilleure information sur les élèves qu'ils reçoivent.
2. Une meilleure formation personnelle, mieux adaptée à leur type d'enseignement.
3. La possibilité de créer des commissions de travail pendant les heures scolaires.

Enfin, notre collègue Marelli propose d'organiser un débat qui reprendrait le problème de l'école enfantine, problème qui est loin d'avoir été résolu ce 8 mai.

G. M.

Les saints sans espérance

22 h. 30. Demain, mes élèves — et moi-même — affronterons les « épreuves » dites « du CO ». Après avoir fait l'impossible pour prévoir toutes les chausse-trapes du lendemain (vous connaissez l'antienne : bien sûr, je suis contre le bachotage, mais tout le monde le fait, alors, pour ne pas léser mes élèves, d'ailleurs, c'est une volée faible...) je m'octroie quelques instants de détente devant le petit écran.

Arguments : c'est une émission de l'ORTF. Ce soir, pleins feux sur l'instituteur. Je deviens attentif et j'attrape une feuille de papier : peut-être vais-je en apprendre un peu plus sur moi-même, sur ce métier dont la définition exacte m'échappe chaque jour un peu plus.

Le premier visiteur du soir est un instituteur de campagne. Un frère. Ses mots sont des choses solides et vraies. « Je préfère le terme « éducateur » à celui d'enseignant. Je voudrais m'appeler animateur de classe. J'organise l'apprentissage du savoir. Non, je suis entré dans la profession par hasard, un peu pour éviter le service militaire. Mais c'est un métier qui vous tient. Mieux vaut s'en aller que de travailler à la petite semaine. Oui, souvent, j'en ai marre. Mais ma lassitude n'est jamais causée par les gosses. Après tout, comme n'importe quel travailleur, il m'arrive d'être fatigué. L'école primaire, aujourd'hui, n'est plus l'unique dispensatrice du savoir. Elle débouche sur l'éducation permanente... » Il a lâché le mot. Et dans sa bouche, sous la rude moustache tombante, ce mot sonne juste. Cher ami d'un instant, nous penserons à vous lors du congrès 1970.

La caméra plonge son regard indifférent sur la rue principale du village. Une silhouette s'avance, alerte encore : le retraité. Il a enseigné pendant quarante ans. La voix n'est pas cassée : « Lire, écrire, compter, oui, c'était bien cela. Les enfants nous quittaient pour entrer dans la vie, il fallait qu'ils soient armés. Je faisais des cours magistraux ; on n'imaginait pas d'enseigner autrement. Sur le poêle à bois, ma femme préparait tous les jours la soupe dont on trempait les gamelles. Ce fut notre plus belle innovation. La vocation ? Quand on débute, on ne sait pas ce que c'est. Devenir instituteur, c'était monter dans l'échelle sociale. » Le retraité s'éloigne. Il fauche son pré, devant la maison qu'il a construite dans ce village auquel il a donné sa vie et qu'il n'a pu quitter.

Le commentateur, sur des images de préaux grouillants, constate la diminution progressive et constante du prestige de l'instituteur. On nous lit des extraits de la lettre de Jules Ferry aux instituteurs de France : « Vous n'êtes pas des apôtres d'un nouvel Evangile... On ne vous demande que de transmettre les principes de la morale, cette bonne et antique morale de nos pères... »

Les normaliens de Bourges : un titre de roman. Dans le dortoir que nous visitons, les lits de fer, le balayage réglementaire, le pliage des draps, tout cela recrée cette atmosphère de monde clos dans laquelle Jules Ferry voulait élever ses instituteurs, les préparer à une tâche non apostolique pourtant. Cela donnait des idéalistes, des hommes qui croyaient au progrès moral, au triomphe de la vertu. Quelqu'un les a nommés « les saints sans espérance », et Péguy parla des « hussards noirs de la République ». Mais l'école normale de Bourges n'est plus habitée de séminaristes laïques. Les propos échangés sont, sans doute, bien différents des discussions d'alors : « Pourquoi ? Pour échapper à ma

situation sociale... C'était l'échappatoire pour continuer mes études. Des études gratuites ; et, malgré tout, l'idée me plaisait. » « Notre objectif unique, c'est le bac ; quand on l'a obtenu — et ici, on est bien préparé — on s'aperçoit que le métier nous tient pour dix ans, à moins que l'on ne préfère rembourser... » Ils sont lucides, ces petits : « Il faudrait à ce métier un regain de considération, par le salaire et par la formation... » Ce dernier mot fait plaisir à entendre ; nous n'en saurons jamais assez.

Nous quittons l'atmosphère oppressante de l'Ecole normale de Bourges pour tomber en plein marasme. La séquence s'intitule : les remplaçantes. Des bachelières sans formation professionnelle — quelques jours de stage — sont parachutées dans des classes terribles : « J'ai remplacé un maître chevronné. Il savait ce qu'il faut faire entre le moment où l'on range le livre de grammaire et celui où l'on ouvre le livre d'histoire... Je les frappe, mais ça ne sert à rien. Il me faut, à chaque fois, un quart d'heure pour rétablir le calme... Nous n'avons pas de « métier »... Il faudrait acheter des livres (de pédagogie), et apprendre, mais avec toutes les préparations... » Nous les laissons avec leurs inquiétudes ; elles sont conscientes de la monstruosité de leur situation, de ces responsabilités qu'elles sont incapables d'assumer.

Après cette brève allusion au spectre de la pénurie (une remplaçante sur huit titulaires, en milieu urbain), voici l'institutrice de demain. Elle travaille dans une école annexe (école d'application) ; je lui trouve cinquante ans d'avance. Visage sympathique, net, cheveux coupés courts, comme pour une mission, regard qui s'ouvre sur un monde intérieur d'une grande qualité, langage châtié, mais sans une trace de pédanterie : « Ma classe, c'est ma vie. Je ne puis inventer qu'au contact des gosses, guidée par leurs réactions. Mais nous devons faire un gros effort intellectuel pour enrichir nos connaissances personnelles : mathématique moderne, linguistique. Une formation de **quatre années, après le baccalauréat** ? Bien sûr, je la prendrais tout de suite ! Mais cela ne suffirait pas. Ce qui nous manque aujourd'hui, c'est le sens de notre mission. La finalité de l'école. C'est un métier difficile, mais c'est un beau métier. »

J'éteins mon poste de télévision. Après le choc des images, la réflexion. Je n'ai pas envie de me faire, même pour un instant, critique de télévision. On nous a livré des images, raccourci saisissant de cette mutation que nous vivons tous, plus ou moins consciemment. Des abîmes séparent le retraité de la maîtresse d'école annexe. Deux races différentes, deux métiers différents. Après quarante ans d'activité, le premier conserve des certitudes. Un bon artisan, à l'heure de la retraite, se satisfait de savoir qu'il a bien manié ses outils. L'institutrice de l'école annexe, sans négliger les outils — elle travaille la mathématique, la linguistique — se demande avec une certaine angoisse à quelle construction elle travaille. Nous n'aurons plus de Jules Ferry pour nous sécuriser. Il faut accepter le prix d'une certaine liberté : vivre dangereusement. Les objectifs — j'entends ceux qui dépassent le niveau purement économique — se font individuels. L'essentiel est que les enfants, nos élèves, soient équipés pour le choix. Qu'ils soient forts. Il faut être fort pour espérer. Nous ne sommes pas des saints ; cultivons l'espérance.

Marc Marelli.

Tournoi de football en salle

Comme annoncé dans un numéro précédent, plus de 40 collègues, répartis en 6 équipes, ont disputé durant cet hiver un tournoi de football dans la salle de gymnastique de l'école des Tattes, mise gracieusement à notre disposition par la commune d'Onex, grâce à l'initiative de notre collègue Voïtchovski.

Les résultats du deuxième tour ont permis à l'équipe « Bermond » de consolider sa place de leader.

Classement final :

1.	Equipe Bermond	10 matches	18 pts
2.	Equipe Piguet	»	13 pts
3.	Equipe Deage	»	10 pts
4.	Equipe Kuhfuss	»	10 pts
5.	Equipe Hertig	»	9 pts
6.	Equipe Benzieng	»	0 pt

L'équipe victorieuse était composée de : Bermond - Meuwly - Besson - Walder - Habersaat - Rosso - Jordan.

Cette première expérience s'étant révélée fort réussie et sympathique, elle sera renouvelée l'an prochain en espérant qu'un plus grand nombre de collègues y prendront part.

J. B.

OESCHINENSEE B. O. 1600 mètres

s. Kandersteg (ligne du Lötschberg)

Hôtel-Pension Oeschinensee se recommande pour les courses d'écoles et sociétés - Bonne cuisine - Chambres - Dortoirs.

Tél. (033) 75 11 19 Fam. David Wandfluh-Berger

A louer août 1970 à Evolène

CHALET DE 21 LITS

tout confort. Prix Fr. 3.— par jour et par personne, minimum Fr. 1500.— plus électricité.

S'adresser à Pierre Métrailler, 1968 Evolène.

Apprenez les langues où on les parle

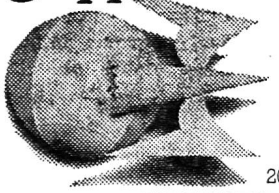

L'anglais à Londres, Bournemouth, Torquay, Brighton, Dublin, Edimbourg. L'américain à East Lansing, USA.
Le français à Lausanne, Neuchâtel, Paris, Cap d'Ail, Amboise, Loches. L'italien à Florence, Turin.
L'espagnol à Barcelone, Madrid. L'allemand à Cologne, Zurich.
Renseignements et inscriptions:
Eurocentres, CH-8038 Zurich, Seestrasse 247, tél. 051 45 50 40,
1000 Lausanne, 12, passage St-François, tél. 021 22 47 45,
2000 Neuchâtel, 11, rue de l'Hôpital, tél. 038 4 15 75

EUROCENTRES

de la Fondation Centres européens Langues et Civilisations

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Comité central

Séance du 15 mai à Neuchâtel. Présidence : Cl. Zweiacker, président.

Un pas de plus. Le protocole d'accord réglant les relations entre la SPN, section du Locle et les autorités scolaires de cette ville marque un pas dans le sens de la participation effective des enseignants à la gestion scolaire. Le CC s'en réjouit et souhaite que l'exemple soit suivi par d'autres communes.

Commission pédagogique. La section de Boudry a désigné le collègue Yves Demarta de Bevaix comme son représentant à la CP. La commission consultative pour l'enseignement primaire et préprofessionnel a étudié les propositions de la commission pédagogique concernant les épreuves d'orientation de 5e et de 1re MP. Elle a examiné également un projet de programme à réaliser jusqu'au moment de passation des épreuves. Ce dernier est très proche des propositions préparées par nos collègues Pélichet et Martin de la CP. De plus, la SPN sera désormais étroitement associée à la préparation, au contrôle, à l'élaboration finale desdites épreuves.

Congrès VPOD. Deux des trois représentants au congrès fédératif VPOD de juin prochain à Bâle ont été désignés. Ce sont les collègues François Bourquin et Alain Thiébaud de Neuchâtel. Le CC attend une troisième candidature émanant des sections du haut.

Coup d'œil sur le « Blick ». Nous avons relaté dans le dernier numéro quelques aspects du différend qui a opposé notre collègue Claude Robert à un père d'élève. Le jugement, on s'en souvient, avait abouti à une conciliation, par retrait de plainte. Or, le plaignant, M. Marcel Sandoz, n'a rien eu de plus pressé que d'aller verser son amertume dans le sein du correspondant local du « Blick ». On peut imaginer l'ignoble parti qu'a pu en tirer le journal en question. Le Comité central ne peut sans autre accepter le procédé, car même si notre collègue Robert, après son élection au Conseil communal est maintenant hors de cause, cette affaire démontre la vulnérabilité de notre réputation, si nous ne sommes pas mieux protégés.

Le CC, écrira une lettre au journaliste en question, et fera part de son point de vue au directeur de la section préprofessionnelle de La Chaux-de-Fonds, puis publiera dans ces colonnes un résumé de cette affaire, et la leçon à en tirer.

Commission « Loisirs des jeunes ». Sur l'initiative du Centre social protestant, et avec l'appui du Département de l'instruction publique, notre collègue Marcel-Albert Jaquet de La Chaux-de-Fonds va être mis au bénéfice d'une année de congé pour animer une commission et étudier ce problème important. La SPN participera aux travaux de cette commission en y déléguant un collègue que le CC désignera.

Comité central SPR. La direction neuchâteloise de la SPR prendra fin cet automne. Le nouveau bureau sera constitué par des collègues genevois. Pour la nouvelle législature, 1971-1975, la SPN présentera à l'assemblée des délégués SPR du 12 juin les candidatures de Mme Y. Rollier et M. G. Bobillier, tous deux membres du CC-SPN, pour représenter notre association au CC de la SPR

Multilatéralité. Le Comité central SPN avait, il y a quelque temps, exprimé au chef du Département, le vœu de voir, dans les collèges multilatéraux, la sous-direction confiée à un collègue issu de l'enseignement préprofessionnel, ou, en tout cas, connaissant bien les problèmes spécifiques à cette section, lorsque la direction générale était assurée par un licencié. Le chef du Département avait alors admis le bien-fondé de ce point de vue, précisant toutefois que seules les commissions scolaires étaient compétentes et souveraines.

Or, la direction du CESCOLE, à Colombier vient de mettre au concours le poste de sous-directeur, en l'assortissant de l'exigence : « licence ou titre équivalent », ce qui ferme la porte irrémédiablement aux collègues de préprofessionnelle, voire aux titulaires du BESI. Cette manière de faire est peu équitable et contraire à l'intérêt bien compris de l'école. Le Comité central interviendra auprès du directeur du CESCOLE, puis de la commission de cette école.

Age d'entrée à l'école. L'enquête menée par les milieux officiels sur cette question, aboutit à des conclusions quasi similaires à celles ressortant de l'enquête organisée par la commission pédagogique.

Cette dernière a été transmise au DIP qui en a accusé réception. Nous publions ci-dessous les conclusions de l'enquête SPN et remercions les quelque deux cents collègues qui y ont répondu.

Entrevues. Deux entrevues, dans un avenir immédiat ou plus lointain, avec les organes du DIP sont au programme.

La première, le 25 juin réunira le chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, assisté des inspecteurs et le Comité central SPN.

La deuxième, en septembre, permettra un dialogue direct entre le chef du Département, M. F. Jeanneret et les représentants de la SPN.

Rencontre. Une séance groupant les correspondants de collèges SPN, les comité de sections et le CC sera également organisée en septembre.

G. B.

Rapport concernant l'enquête SPN sur la limite d'âge pour entrer à l'école

Après dépouillement des enquêtes reçues, un peu plus de 200, il est possible d'établir les deux tableaux ci-joints.

En consultant le premier, une remarque s'impose : le 30 juin s'avère (45 % des réponses) être la date idéale ce qui dénote un net désir de retarder l'entrée à l'école.

Le deuxième tableau montre par un 45 % que les enseignants souhaiteraient que des tests déterminent l'admission des enfants en scolarité obligatoire.

Mises à part des remarques mineures, **l'examen des enquêtes reçues précise quelques souhaits** :

a) Pas de date trop fixe, l'âge mental devrait être déterminant.

b) Offrir aux parents, qui en feraient la demande, un test facultatif pour avancer ou retarder l'entrée de leur enfant à l'école ; il va sans dire que les parents qui auraient manifesté le désir de faire examiner leur enfant devraient dès lors se plier à la décision de l'organe consulté ; de ceci découle cela : une publication de bulletins d'information aux parents d'enfants de 5 ans pour les prévenir de cette possibilité d'examen du niveau mental.

c) Plutôt qu'« étiqueter » nos petits dès le départ, mieux vaudrait développer les jardins d'enfants ; avec un programme romand... si possible... où figureraient le pré-calcul, la pré-lecture, la pré-écriture, le pré-solfège, schéma corporel, etc.

d) Enfin création de classe de rattrapage pour les élèves étrangers connaissant le français.
Notons que le point c) semble traduire la pensée de beaucoup de collègues.

Commission pédagogique.

Degré	Néant	Tests préscolaires	Jardins d'enfants oblig.
1re	11	33	15
2e	16	9	2
3e	12	11	1
4e	9	5	
5e	10	3	2
I MP	7	5	3
II P	6		
III P	3	4	
IV P	3	2	3
T	7	2	1
D		6	3
Ecole normale - direct. - administr. - maîtres de gym. - maîtresses ménagères	5	4	1
Sans dénom.	5	3	2

Rép.	28 fév.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 sept.	31 oct.	Sans dénom.	Degré
51			2	4	27	4	8	1	2	3	1re
26	2		1	3	10	4	3		2	1 jour 31 déc.	2e
23	1				11	4	5			1	3e
16				1	6	2	6	1		1	4e
15					6	1	4	2	1	1 jour 31 déc.	5e
15		1			6	1	4	2	1	1 jour 31 déc.	M I
6					3		2				M II
7					3		1		2	1 jour 1er janv.	M III
8					3	1	3			1	M IV
10			1		3	2	1		2	1	T
6				1	3		2				D
11					5	2	3	1			Ecole normale
10	1	1	1	1	3		2			1 jour 31 déc.	Sans dénom.

DANS LES SECTIONS

District du Val-de-Travers

Comité pour 1970 : président : Gérald Bouquet, Buttes. Vice-présidente : Mlle Henriette Troesch, Fleurier. Secr. corr. : Fred Siegenthaler, Couvet. Secr. verbaux : Arthur Grossenbacher, Fleurier. Caissier : Georges Müller, Couvet.

Délégué au CC : Gérald Bouquet. Suppléant : Pierre Liebe, Couvet.

Délégués à l'AD-SPN : MM. Léo Coulot, Georges Müller, Marcel Cornuz. Suppléantes : Mlles Marie-Rose Berthoud, Lucie Grandjean, Claude-Anny Vermot.

Délégué à l'AD-SPR : M. Georges Bobillier. Suppléant : M. René Brenneisen.

jura bernois

Assemblée du Comité général de la Société pédagogique jurassienne

Le comité général de la Société pédagogique jurassienne (SPJ) groupant les délégués des six sections francophones du Jura a tenu samedi après-midi à Moutier son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Henri Reber, de Bienne. En ouvrant les débats, le président se plut à saluer les inspecteurs scolaires du Jura, MM. Liechti, Péquignot, Pétermann, et Girod, M. Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, M. Berberat, président de la commission des cours de perfectionnement, Mlle G. Quain, inspectrice des ouvrages, MM. G. Bobillier et R. Voirol, délégués de la Société pédagogique romande et M. J. Perrenoud, représentant de l'Association des enseignants retraités.

Près de 1000 membres groupés au sein de six sections

Le procès-verbal ayant été adopté, M. Reber présenta le bilan de sa première année d'activité à la tête de la SPJ, en établissant tout d'abord une petite statistique de l'effectif du corps enseignant jurassien : section des Franches-Montagnes : 65 membres ; section de Courtelary : 166 membres ; section de Delémont : 222 membres ; section de Moutier : 167 membres ; section de Porrentruy : 166 membres ; section de Bienne-La Neuveville : 210 membres, soit au total 996 membres.

Le comité SPJ a tenu douze séances lors du dernier exercice. Son activité fut des plus variées et ses préoccupations aussi importantes que diverses. La formation continue, l'institution d'une commission d'étude, l'impression de règlements, la collaboration avec des organisations humanitaires, la nomination de délégués, la désignation d'une nouvelle secrétaire en remplacement de Mme Hélène Hirschi, démissionnaire, l'information sur les métiers, plusieurs délégations en divers endroits de Suisse romande constituèrent autant de volets d'un programme d'activité passionnant et astreignant tout à la fois. Le très compétent président de la SPJ conclut son intéressant rapport en faisant état des perspectives actuelles et futures. Il faudra, dit-il, participer massivement au congrès SPR de juin prochain à La Chaux-de-Fonds, puis songer à découvrir un thème pour le congrès SPJ qui se tiendra à Bienne en 1972. En conclusion, M. Reber rompit une lance en faveur d'une meilleure connaissance de la SPJ, qui, selon bien des collègues, est une bastringue qui organise tous les quatre ans un congrès d'enseignants. Il suffit de participer à l'assemblée annuelle du comité général pour constater que le travail fourni par les organes dirigeants de la SPJ est méritoire. Il devrait connaître une meilleure diffusion.

Comptes, budget et cotisations

Il appartenait à M. Jo Prongué, maître secondaire à La Neuveville de présenter les comptes de la SPJ. Ceux-ci bouclent par un solde actif de Fr. 930.15, malgré une sensible augmentation des dépenses inhérentes aux assemblées, comités et délégations. M. Eric Treuthardt, vérificateur des comptes de la SPJ, après avoir contrôlé les diverses pièces comptables, donna décharge au caissier, après quoi, l'assemblée approuva les comptes en remerciant, par la voix du président, le dévoué caissier de son excellent travail. Bien que légèrement déficitaire, le budget fut approuvé sans modifications et la cotisation fut maintenue à Fr. 4.—.

Les délégués entendirent ensuite M. Georges Cramatte, gérant du Centre d'information pédagogique de Porrentruy, brosser un tableau complet de l'activité de son organisme qui connaît 18 ans d'existence. Après avoir présenté les comptes du CIP qui bouclent favorablement, M. Cramatte expliqua par le menu détail, l'activité de sa centrale, rendue parfois difficile par les moyens réduits dont elle disposait. Le Dr Guéniat, directeur de l'EN de Porrentruy donna d'utiles compléments et rendit hommage au travail de pionniers des créateurs du CIP, MM. Cramatte, Crélerot, Vogel et Droz.

Rapport des commissions et groupes de travail

M. Michel Girardin, président de la « Commission des treize » rendit ensuite compte de l'activité récente de sa commission, constituée le 21 janvier 1970. L'étude des structures scolaires neuchâteloise et genevoise occupa les deux premières séances. Au cours des prochaines semaines, la commission invitera MM. Liechti, inspecteur scolaire et Jean Cavadini, secrétaire à la coordination romande en vue d'étudier en commun les futures structures de l'école romande. La commission présidée par M. Girardin souhaite voir la SPJ prendre position dans un proche avenir face à une restructuration inéluctable de l'école jurassienne. La composition de la Commission romande de prospection scolaire (CROPS) retint l'attention des délégués SPJ. Ceux-ci estiment que la représentation des enseignants au sein des commissions romandes doit être désignée par les associations d'enseignants et non par les organes de l'Etat. La SPJ a été priée d'annoncer à la DIP, l'existence de la « Commission des treize » commission officielle SPJ et de lui faire part de son désir d'être consultée sur des points qui la concerne. Elle offre également sa collaboration.

L'un des responsables du groupe de travail « Ecole de la vie », M. Laurent Froidevaux, rappela l'historique de ce mouvement né du congrès SPJ de Moutier. Après avoir signalé l'activité des différents groupes de travail, M. Froidevaux aidé de deux autres responsables du mouvement, MM. Wahli et Grosjean, présenta les détails d'un mémoire remis en février à la DIP, aux inspecteurs scolaires et aux directeurs des Ecoles normales. Ce mémoire, qui comprend une douzaine de pages, présente le projet de création d'un Centre jurassien pour le développement de l'éducation comprenant une section recherche, une section perfectionnement et une section documentation. Ce document, très intéressant, est pour l'instant d'usage interne. La SPJ a accepté samedi à Moutier le principe de constituer une commission d'étude qui pourrait grouper des représentants de tous les organismes existants dans le Jura en vue de collaborer loyalement à promouvoir, avec le concours de l'Etat, un centre de recherche et de documentation, devenu indispensable pour la partie française du canton. A notre avis, il nous paraîtrait judicieux de provoquer dans un bref avenir une « table ouverte » avec tous les milieux intéressés (DIP, SPJ, et les organismes qui lui sont affiliés, universités populaires, etc.) afin de coordonner toutes les initiatives et les bonnes volontés qui se manifestent pour atteindre, dans l'efficacité et l'économie maximum d'efforts, parfois dispersés, le but final que constitue la mise en place d'une infrastructure scolaire plus efficace et prête à rendre les services que notre époque moderne exige d'elle.

Aux divers, M. Pétermann, inspecteur scolaire, demanda à la SPJ de faire preuve de prudence dans le patronage qu'elle offre généreusement à divers secteurs privilégiés de l'économie suisse qui s'occupent de l'information professionnelle dans nos écoles avec des moyens financiers parfois considérables, ce qui peut nuire à d'autres branches de métiers moins favorisées. L'école doit continuer d'offrir un éventail complet de métiers aux futurs apprentis. *Fr. E.*

Comptes de la SPJ pour l'exercice 1969-1970

Recettes

Solde actif de l'exercice précédent	536.35	
Indemnité de la SEB (BLV) à la Commission pédag.	250.—	
Intérêts	141.—	
Cotisations versées par le secrétariat SEB	3 913.—	
Divers	20.—	

Dépenses

Administration		284.—
Assemblées, délégations, comités		1 352.20
Imprimés		294.—
Correspondant à l'« Educateur »		500.—
Au Centre d'information pédagogique		1 000.—
Au « Bulletin bibliographique » SPR		200.—
Achat machine à écrire		300.—
Solde actif de l'exercice		930.15
	4 860.35	4 860.35

BILAN AU 10 AVRIL 1970

	Actif	Passif
En caisse	203.85	
Sur le compte de ch. postaux	5 838.15	
Sur carnet d'épargne BCB No 1 076 112 p	3 500.—	
Solde du prêt à rembourser par CIP	500.—	
Fortune pour balance		10 042.—
	10 042.—	10 042.—

Etat de la fortune

Fortune au 12.02.69	5 504.20	
Fortune au 10.04.70	10 042.—	
Augmentation	4 537.80	
	— 4 144.—	
	= 393.80	= Contrib. SEB déjà versée pour exercice 1970-1971 !

La Neuveville, le 10 avril 1970.

Le caissier SPJ : *Jo Prongué.*

Budget de la SPJ pour l'exercice 1970-1971

Recettes

Cotisations versées par le secrétariat SEB	4 500.—	
Indemnité de la SEB à la Commission pédag.	250.—	
Intérêts	180.—	

Dépenses

Administration		500.—
Assemblées, délégations, comités		1 500.—
Imprimés		250.—
Correspondant à l'« Educateur »		500.—
Au Centre d'information pédagogique		1 000.—
Au « Bulletin bibliographique » SPR		200.—
« Crapaud à lunettes » et « Cadet Rousselle »		100.—
Commission des Treize		1 000.—
Réserve Congrès 1972		1 500.—
Achat matériel		200.—
Déficit	1 820.—	
	6 750.—	6 750.—

Un « groupe cinéma » travaille dans le Jura...

Plusieurs collègues jurassiens ont senti le besoin, depuis quelques années, d'activer le développement de la culture cinématographique. Il se fait bien, ici et là, des petits cours d'initiation au cinéma dans les écoles, mais tous ces efforts sont dispersés et même parfois un peu désordonnés.

Pour mieux comprendre ce nouveau langage qu'est le film dans les salles ou à la télévision, les maîtres doivent faire un gros effort pour se tenir continuellement au courant. Un tel « enseignement », peut-être plus que d'autres, a besoin d'un perpétuel recyclage, de multiples mises au point.

C'est à quoi se sont attachés une dizaine de collègues primaire et secondaire du Jura. Leur groupe, né principalement d'un cours d'initiation au cinéma pour enseignants, donné par le soussigné, désire réunir tous les intéressés. Il rassemble actuellement la plupart des enseignants jurassiens, mais, étant encore mal connu, il est persuadé que de nombreux collègues seraient heureux d'y adhérer. Que ces collègues soient les bienvenus et qu'ils sachent que leurs connaissances préalables de cinéma ne seront pas contrôlées !

Le groupe est reconnu officiellement par la DIP et, de ce fait, les frais de déplacement sont remboursés. Il est, d'autre part, rattaché à la Société jurassienne de travail manuel et réforme scolaire qui, on le sait, favorise activement toutes les formes de formation continue. Son président est Louis Fleury de Courchapoix et ses conseillers techniques sont M. Fritz Widmer, professeur et cinéphile très connu chez nous, ainsi que Laurent Worpe, de Bienne.

Que désirons-nous faire ?

— favoriser l'introduction du cinéma comme phénomène social et culturel dans les écoles du Jura ;
— échanger des expériences déjà accomplies et les critiquer ;
— visionner tous les films susceptibles d'améliorer notre travail et élaborer des documents ;
— offrir par la voie de feuilles ronéotypées des informations sélectionnées sur toutes les manifestations intéressant les cinéphiles ;
— reprendre systématiquement les fondements de l'initiation au cinéma afin d'en mieux fixer ses buts et ses différentes formes.

Notre programme est ambitieux et semble peut-être trop théorique. Que les sceptiques lisent les travaux que nous avons déjà accomplis :

— le 27 septembre 1969 à Malleray : visionnement et critique des nouveaux courts métrages de la Centrale scolaire à Berne ;
— le 5 novembre 1969 à Delémont : mise au point pratique d'une méthode pour les ciné-débats (un sujet qui est loin d'être épuisé !) ;
— le 10 décembre 1969 à Moutier : visionnement des anthologies de la Cinémathèque de Lausanne et témoignage des expériences de M. Jelmi sur le film « Giuseppina » ;
— le 28 janvier 1970 à Delémont : rencontre avec le jeune réalisateur suisse Yves Yersin qui présente « Le Panier à Viande » et « Angèle » (une bande enregistrée est à disposition auprès du soussigné) ;
— le 29 avril 1970 à Delémont : confrontation de deux méthodes de tournage de films avec des élèves biennois ;

classe terminale du Gymnase de Bienne
18 ans (en 1969)

film 16 mm., son optique (coût 2200 fr.), les élèves ont participé activement au découpage technique, sinon ils ont assisté au tournage et au montage dirigés par un cinéaste professionnel, M. Jean-Daniel Bloesch, et deux professeurs, MM. Dutoit et Monnier. Avantages : un film

à la technique irréprochable capable de convaincre le public que le cinéma a sa place au gymnase.

Classe terminale de l'Ecole secondaire
15 ans (en 1968)

film 8 mm., bande magnétique (coût 100 fr.), les élèves ont proposé le sujet, tourné eux-mêmes en maniant la caméra, fait le montage des images et du son, avec quelques conseils de leur maître, Laurent Worpe. Avantages : un film fait totalement par les élèves qui découvrent eux-mêmes l'importance de l'image et du son.

Nos prochaines rencontres sont déjà fixées au mercredi après-midi 20 mai à Delémont et aux 24 et 25 octobre également à Delémont. Nous aurons encore l'occasion de nous rencontrer entre ces deux dates.

Le 20 mai, nous verrons un chef-d'œuvre de P. Perrault « Pour la Suite du Monde », long métrage canadien, qui est à disposition en 16 mm. à l'ambassade du Canada (voir le document d'accompagnement). Les 24 et 25 octobre, nous aurons un week-end de visionnement de tous les nouveaux courts métrages payants en distribution en Suisse, ceci de concert avec l'AJF.

Venez nombreux nous dire ce que vous désirez faire.

Laurent Worpe.

Collection de vues aériennes

La SJTMRS a à sa disposition une magnifique collection de vues aériennes du Jura, réalisées par M. R. Droz, maître de travaux manuels à Porrentruy. Ces diapositives, dont la valeur pédagogique est incontestable, s'adressent aussi bien aux urbanistes, aux agronomes, aux historiens qu'aux enseignants ! Dans le but d'en faire profiter le maximum de personnes, la SJTMRS a décidé de les éditer et lance une souscription. Les diapositives, sous cache plastique seront vendues Fr. 1.20 pièce, les frais de port et d'emballage étant à charge de l'acheteur.

Si vous voulez profiter de cette offre limitée dans le temps, veuillez retourner le bulletin reçu jusqu'au 31 mai à M. Charles Moritz, président de la SJTMRS, 2882 St-Ursanne.

Avec les meilleurs sentiments de la SJTMRS !

Le président : *Charles Moritz.*
Le secrétaire : *Michel Cerf.*

divers

Fiches d'information économique

La commission « Jeunesse et économie » a poursuivi régulièrement ses travaux. Elle vient de diffuser à ses abonnés une fiche dite documentaire qui aborde un thème d'actualité : **le marché suisse du travail.**

Toutes les personnes qui en formuleront la demande recevront gratuitement toutes les fiches parues ou à paraître au rythme de leur diffusion.

En juin, la commission mettra à votre disposition trois nouvelles fiches dont une traitant d'un autre problème d'actualité économique : **la surchauffe en Suisse.**

Pour figurer sur la liste d'adressage il suffit d'écrire au CIPR, Action « Jeunesse et Economie », 81, route de l'Aire, 1211 Genève 26.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE
Fiche documentaire « Actualités »
2.30 Les facteurs de production

Le marché suisse du travail

Pauvre en matières premières, dénuée de ressources énergétiques autres que son potentiel hydro-électrique, la Suisse est devenue cependant l'une des économies les plus prospères au monde. En l'occurrence, la Suisse a su tirer parti du seul facteur de production relativement abondant dont elle disposait : **une main-d'œuvre qualifiée.**

Cette main-d'œuvre qualifiée, spécialisée dans le travail de précision, a permis **l'essor d'industries de transformation à haute valeur ajoutée,** telles que l'horlogerie, l'industrie des machines et appareils, l'industrie pharmaceutique, etc. Cette même qualité du personnel explique l'essor de l'hôtellerie, de l'industrie des textiles très élaborés, ainsi que de toute la branche des services, dont notamment la banque et l'assurance. Ce degré élevé de valeur ajoutée se remarque par exemple dans la grande **différence qui sépare la valeur moyenne de nos importations de celle de nos exportations.**

Etroitement **dépendante de son commerce extérieur,** comme le sont tous les petits pays faiblement dotés en ressources naturelles, la Suisse a compris très tôt la nécessité de pratiquer une politique économique et commerciale libérale, notamment en ce qui concerne le **marché du travail.** Les entraves aux mouvements des travailleurs furent, de tous temps, très faibles. Lorsqu'il n'y avait pas de travail, les Suisses s'expatriaient. Quand la conjoncture était plus favorable, les étrangers affluaient. L'immigration a été maintes fois la conséquence de troubles politiques, religieux ou sociaux dans les pays qui nous entouraient. Mais il ne faut pas perdre de vue **les avantages économiques que la Suisse en retira,** lorsque cette immigration coïncidait avec une période d'expansion économique, et que cette main-d'œuvre étrangère, bien souvent, était hautement qualifiée.

Responsables de notre prospérité...

L'expansion économique de l'après-guerre, quasiment ininterrompue, « assécha » en quelque dix ans le marché suisse du travail. Conséquence logique du libéralisme économique dans lequel la Suisse vivait, **l'immigration de travailleurs étrangers** reprit à un rythme d'abord normal puis, au fur et à mesure que l'expansion de notre économie se développait, beaucoup plus rapide. Au début des années soixante, on compta plus de 600 000 travailleurs étrangers. La prospérité suisse découlait donc dans une importante mesure des avantages de la division internationale du travail.

Les chiffres montrent clairement que **l'essor économique de ces dernières années eut été irréalisable sans le recours à des forces de travail extérieures.** Le produit national brut a crû en moyenne, en termes réels — c'est-à-dire sans tenir compte de la hausse des prix — de 4 à 5 % au cours de ces dernières années. Dans le même temps, la population croissait à un rythme voisin de 2 %. La différence est imputable, pour l'essentiel, à l'immigration étrangère.

Importantes modifications structurelles

L'industrie suisse est une industrie manufacturière, qui emploie relativement plus de travail que de capital. Il s'agit **d'une industrie** « labour intensive », **riche en travail, qui ne peut se développer sans apport continuel de main-d'œuvre,** à moins de subir de profondes modifications structurelles.

En décidant, en 1964, de stabiliser les effectifs de travailleurs étrangers, le Conseil fédéral a fermé le marché du

travail, laissant la seule offre indigène l'alimenter dans la faible mesure de ses moyens. Contingenter l'offre de travail sans agir parallèlement sur la demande, cela signifie inévitablement déclencher une hausse des prix, soit en l'occurrence une hausse des taux de salaire. Pour éviter une explosion des salaires et un vaste déplacement de la main-d'œuvre des petites et moyennes entreprises, incapables de supporter cette explosion, vers les grandes entreprises, on décida d'imposer **un plafonnement des effectifs par entreprise.** On évitait ainsi une fuite de la main-d'œuvre des entreprises les plus faibles, mais on bloquait simultanément les possibilités de croissance des entreprises les plus capables, qui commencèrent à **remplacer la main-d'œuvre supplémentaire** dont elles avaient besoin pour se développer et qui leur était réfusée, **par des investissements considérables.** On parla alors de rationalisation, pour désigner le passage d'une production « labour intensive » à une production « capital intensive ». Mais c'était plus qu'une simple rationalisation. Celle-ci désigne en effet une meilleure organisation du processus de production, qui peut faire appel à un capital, mais qui laisse à ce processus son aspect « labour intensive ». Lorsqu'une entreprise, qui produisait hier 1000 unités du produit X avec 100 ouvriers, en produit aujourd'hui 2000 avec 50 ouvriers, **elle n'a pas seulement rationalisé : elle a bouleversé ses structures.**

Certes, toutes les industries n'ont pas eu à procéder à de telles restructurations. L'industrie du bâtiment par exemple, très artisanale, fait appel à des travailleurs saisonniers qui, jusqu'à présent, échappent au contrôle. Mais l'on peut dire que **toutes les industries exportatrices, sur lesquelles se base essentiellement notre prospérité, se sont profondément transformées.**

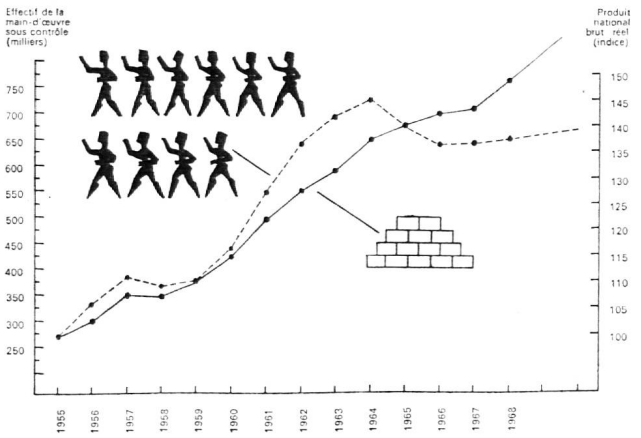

La croissance du produit national brut est étroitement liée à l'effectif de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail

Les conséquences

Cette évolution a deux conséquences importantes. En premier lieu, **la mécanisation toujours plus poussée du travail résultant de cette reconversion n'exige plus une main-d'œuvre étrangère aussi qualifiée.** Les travailleurs étrangers sont donc repoussés vers des travaux de manutention et d'entretien, dont la main-d'œuvre suisse, qui les assumait auparavant, a perdu l'habitude.

En second lieu, du fait des énormes investissements auxquels les entreprises ont procédé pour pailler à la pénurie de main-d'œuvre et à son contingentement, **les charges fixes représentent une part plus élevée de leurs coûts.**

Ces deux mêmes conséquences développeraient des effets encore plus destructeurs si, à la stabilisation des effectifs de travailleurs étrangers succédait une sensible **réduction** de ces mêmes effectifs. Premièrement, il s'ensuivrait un **manque général de personnel pour tous les emplois ne nécessitant pas de qualification particulière,** ce qui provoquerait une hausse nouvelle et massive des salaires, avant que l'attrait de ces professions ne soit suffisamment rehaussé pour attirer les travailleurs suisses « émigrés » dans le secteur tertiaire (administration, services techniques, etc.). Deuxièmement **toutes les entreprises enregistreraient une contraction brutale de leur activité,** et elles se trouveraient dans l'incapacité totale de réduire linéairement leurs immobilisations en machines et autres équipements, rendus pourtant inutilisables par suite du départ de la main-d'œuvre étrangère. Ces entreprises verraient leurs charges monter en flèche, puisqu'aux frais fixes, incompressibles, viendraient s'ajouter les augmentations de salaires provoquées par la pénurie générale de main-d'œuvre. Il est certain que cette situation entraînerait à brève échéance une **crise dans notre économie,** avec une **menace de chômage** et de **dépression générale.**

(2.30 Les facteurs de production : Le marché suisse du travail.)

Allemagne, échange

Jeune Allemande (Bad Kreuznach), désirant suivre des cours à Genève l'été prochain, cherche échange, 4-6 semaines dès le 15 juillet.

Offres à A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Les notes scolaires à l'heure de l'école romande...

Le GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'intruction) a eu l'heureuse idée de proposer une journée d'étude sur un thème fort discuté depuis longtemps : les notes scolaires.

Quelle est l'utilité des notes scolaires ? Que prétendent-elles mesurer ? Comment conditionnent-elles l'orientation scolaire ? Voilà des questions brûlantes en un temps où des efforts multiples tendent à former une école romande.

La grande impression de cette journée, c'est que les notes sont encore les témoins d'une autre époque, les reflets d'une école de sélection et non d'orientation. Toutes les découvertes de la psychologie moderne, toutes les nouvelles acquisitions pédagogiques sont des évidences qui ne trouvent encore que peu d'applications pratiques. Tant que la pédagogie traditionnelle, suisse ou européenne, sera celle de l'échec, on continuera de sélectionner, de créer des barrages, en un mot d'éliminer les élèves en fonction de critères souvent douteux. Les conférenciers nous ont bien fait comprendre que discuter des notes, c'est remettre tout en question.

A l'heure de l'école romande, le problème s'aggrave : on ne peut trop rêver à une école idéale, un peu utopique ; il faut rapidement, à l'intérieur même des systèmes, et avec lucidité, choisir le moindre mal, proposer des solutions les moins mauvaises possibles. On ne va pas d'un jour à l'autre supprimer toutes les notes, mais on doit, et c'est un impératif, unifier les systèmes romands de cotation afin d'harmoniser les types de promotion et de favoriser les échanges intercantonaux. C'est un des principaux devoirs à court terme avant l'élaboration d'une école romande véritablement d'orientation.

Cette rencontre, à Lausanne, le samedi 25 avril, essaya de répondre à quatre questions essentielles :

— quelles sont les conditions de la réussite scolaire que les notes prétendent mesurer ? ;
— quelles sont les infirmités d'un système de cotation qui prétend résoudre une telle tâche ? ;
— comment normaliser un système de notes, faute de meilleures solutions ? ;
— comment concevoir une école d'orientation et non de sélection des élèves ?

Les conditions de la réussite scolaire

M. Ramseyer, de Lausanne, s'attacha à démontrer que ce ne sont, ni le niveau des acquisitions scolaires antérieures, ni les capacités intellectuelles des élèves au début de leurs études qui peuvent être les garants d'une réussite à long terme. Les notes, lorsqu'elles veulent fixer ces niveaux, n'ont donc aucune valeur prédictive à long terme. Le conférencier examina, alors, les résultats d'examen d'admission à l'école secondaire. On sait trop l'importance de ce passage brutal et les conséquences qu'il implique pour l'élève. Or, la plupart des examens de ce type ne tiennent pas ou très peu compte de tous les éléments, de la totalité des conditions d'une réussite scolaire.

Puisque, dans les systèmes actuels, un examen de sélection est encore souhaitable, il devrait être conçu de la manière suivante :

1. Examen de dépistage des élèves manifestement atteints d'inaptitudes intellectuelles qui ne sont pas susceptibles de s'amender malgré les années et quelles que soient les méthodes utilisées. Ces élèves seraient orientés vers le type d'études approprié à leur cas. Ces dépistages se feraient au moyen d'exercices programmés, afin de laisser une certaine liberté d'action à l'élève (avec contrôle du temps d'apprentissage).
2. Examen des qualités de caractère, c'est-à-dire des facteurs prédicteurs de la réussite à long terme (stabilité psychomotrice, énergie mentale, contrôle des pulsions, tenacité, etc.).
3. Dresser les bilans des conditions affectives (mécanismes d'identification, de transfert, etc.) et des conditions familiales et sociales.
4. Recherche des facteurs pédagogiques qui ont permis à des élèves, même réputés peu intelligents, de faire des progrès et de compenser leur handicap.

On peut regretter que, dans un essai de sélection qui essaie d'envisager les principales conditions de la réussite scolaire, on ne fasse pratiquement aucune place aux capacités manuelles. L'opinion publique dévalorise trop le travail manuel au profit des fonctions intellectuelles, et ce courant d'attitudes est très difficile à remonter.

Les infirmités d'un système de cotation

En voyant les différents moyens que le maître devrait utiliser pour mieux établir les conditions de réussite scolaire, on peut se demander où se situe l'intérêt des notes traditionnelles. La cotation a-t-elle pour fonction :

— d'informer les élèves, leur parents, le maître sur l'acquis des connaissances ?
— de stimuler l'élève par rapport à ses résultats précédents et par rapport à ses camarades ? ;
— de prédire de façon satisfaisante la réussite ou l'échec de l'élève ?

M. Stammelbach, de Lausanne, a démontré, à l'aide d'exemples lausannois, les infirmités d'un système aussi prétentieux.

Il a calculé, tout d'abord, que la moyenne des notes primaires ne permettait pas une prévision satisfaisante quant à la réussite possible d'études secondaires. Ensuite, il constata que les échecs se renouvellent à tous les niveaux de l'école secondaire, et, fait plus grave, que l'élève voit ses moyennes baisser systématiquement entre le début et la fin de son passage au collège. Les arguments habituels justifiant une telle politique sont médiocres ; à matière plus difficile, notes plus basses ? afin d'éviter les échecs au gymnase, politique protectionniste et de barrage ? Ce sont là des postulats discutables.

Enfin, le destin d'un enfant dépend trop de l'humeur du maître, de sa fatigue, de l'ordre de succession des travaux, de sa santé. Et, fondamentalement, quel enseignant peut prétendre être totalement dégagé de ce besoin souvent irrésistible de hiérarchiser ses semblables ?

Essai de normalisation d'un système de notes

C'est le professeur Roller, de Genève, qui essaya, à son corps défendant souvent, de présenter un essai de normalisation. C'était une tâche ingrate et on nous fit bien comprendre qu'il s'agissait surtout de remédier aux lacunes les plus évidentes d'un système qu'on garde en attendant mieux. Pour le moment, mieux vaut envisager d'une manière réaliste ce qu'on peut faire immédiatement pour améliorer des notes qui décident (sauf quelques rares exceptions) souverainement de la promotion et de l'orientation des élèves.

Deux normes principales, la norme « programme » ou échelle de progression, et la norme psychotechnique, ou classement des élèves par distribution gaussienne permettent d'énoncer quelques principes ; ils semblent élémentaires... et, pourtant, ils ne sont pas toujours observés !

— lors d'une épreuve notée, les trois quarts des élèves doivent avoir compris les trois quart de la notion contrôlée ;
— la limite empirique entre le suffisant et l'insuffisant se situe à 12 % d'insuffisances et le reste des notes doit se distribuer selon la cloche dite de « Gauss ». (On me permettra de remarquer que cette proportion d'échecs est encore très élevée et garde un très fort pouvoir sélectif ; est-ce bien là le but de l'école ? La valeur empirique calculée sur 25822 bulletins scolaires des écoles secondaires bernoises donnait seulement un 7 % d'insuffisances...).

On ne peut que constater combien toutes ces tentatives sont des pis-aller avant l'avénement d'une pédagogie qui favorisera l'apprentissage individuel des connaissances avec systèmes d'auto-contrôle. On doit être conscient qu'avec de telles cotations de nombreux cas-limites apparaissent qui ne peuvent être tranchés que par un maître prenant pleinement ses responsabilités.

Pour une école d'orientation et non de sélection des élèves

M. le professeur Cardinet, de Neuchâtel, eut la belle tâche d'esquisser une image d'une école un peu futuriste, mais combien attachante.

Après avoir fait une critique brillante d'une cotation, qu'elle soit selon l'une ou l'autre norme précitée, le conférencier rappela que le rythme d'apprentissage ne peut être qu'individuel et que, finalement, on n'apprend jamais que seul. On me pardonnera de ne pas en esquisser, après lui, toutes les modalités. La note, alors, n'est plus que le nombre de matières assimilées en un certain laps de temps, donc un continuel retour d'informations concernant les objectifs atteints.

On osera se poser quand même la question suivante : à quel âge l'enfant est-il capable de fixer ses propres buts dans ses apprentissages ? Ne faut-il pas souvent exercer des pressions plus ou moins discrètes pour « téléguider » un choix, accélérer un rythme de travail ? On peut aussi se demander si un apprentissage par trop individualisé ne finit pas par se limiter aux domaines d'instruction pour abandonner les domaines éducatifs ?

On en conviendra, le GRETI nous offrit une journée riche de perspectives. Quand on pense qu'à court terme il faut apprendre au corps enseignant romand à savoir choisir les travaux à coter (ne pas donner une note à tout !) et à créer des épreuves équilibrées et étalonnées, voilà déjà une fort belle tâche ! Mais si on ose voir plus loin, le problème des notes, c'est toute la mise en place, à long terme, d'un enseignement habilement individualisé, et cela, dans la perspective toujours plus impérative de l'éducation permanente.

Laurent Worpe.

Les conférences de Vaumarcus

(Anc. Camp des éducateurs)

Vaumarcus, 8 au 13 août 1970.

SI vous vous intéressez aux problèmes actuels.

SI vous désirez approfondir votre culture et votre vie spirituelle.

SI vous assumez une responsabilité envers vos semblables.

SI vous êtes sensible à l'amitié.

... renseignez-vous et inscrivez-vous auprès des responsables : M. Edmond Aubert, rue Valentin 48, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 55 42 ; et Mme G. de Montmollin, Daillettes 8, 1012 Lausanne, tél. (021) 28 86 11.

Qu'est-ce que la FSEA ?

La Fédération suisse pour l'éducation des adultes s'efforce de réaliser les articles 26 et 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, promulguée par l'UNESCO en 1948 : « Chaque homme a droit à la culture. Chaque homme doit pouvoir participer librement à la vie culturelle de la communauté, jouir des arts, participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en découlent. »

Cette éducation permanente est la tâche des associations professionnelles, de la famille, des institutions publiques et privées, des églises, de la presse.

La FSEA groupe 21 organisations. Onze d'entre elles font partie de la section romande, créée en 1966 : l'Association des bibliothèques suisse, l'Association des universités populaires, la Bibliothèque pour tous, la Centrale suisse d'éducation ouvrière, les Centres suisses de culture, la Communauté de travail protestante suisse pour l'éducation des adultes, les Ecoles-Clubs de la Fédération des coopératives Migros, la Fédération suisse des écoles de parents, la Fondation suisse Pro Juventute, le Séminaire coopératif, (centre culturel Coop) et la Société suisse des employés de commerce.

La FSEA édite une revue trimestrielle « Education permanente », qui donne un reflet de tout ce qui s'organise en Suisse sur le plan de la formation continue.

Préparation de maîtres spécialisés, recherche de locaux, collaboration avec l'école à tous les degrés, création de centres de culture et de loisirs, formation d'animateurs, meilleure utilisation des loisirs, ces objectifs ne peuvent laisser le corps enseignant indifférent.

D'ailleurs l'activité de beaucoup de nos collègues sur le plan artistique et musical au sein des sociétés d'adultes, s'apparente étroitement avec les objectifs de l'éducation permanente ; il convient de ne pas l'oublier.

La revue « L'Education permanente » peut être demandée au secrétaire romand : M. Bernard Vaney, avenue Vinet, 1004 Lausanne.

André Pulfer, Corseaux.

L'éducation routière de l'enfant

En 1969, dans notre seul pays, 160 enfants ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation. Plus de 4000 enfants ont été blessés, souvent grièvement.

Deux tiers de ces petites victimes d'accident étaient fautives.

Rien ne sert de s'élever en jérémiades contre le trafic meurtrier. Il n'est pas possible d'exiler les automobilistes de la route. Il est tout aussi impossible d'enfermer les enfants dans les logements. Il est indispensable que nous cohabitions avec le trafic de masse et que nous nous adaptions à lui. Il en va de même pour nos enfants.

Cela ne veut cependant pas dire que nous devons considérer le nombre des enfants tués ou blessés sur la route comme le tribut sanglant et l'inévitable rançon du progrès.

Un moyen d'y remédier : nous devons, d'une manière intensive et patiente, habituer nos enfants dès leur plus tendre enfance au trafic et les rendre attentifs aux dangers.

Jardins d'enfants, écoles et groupes de jeunes participent aujourd'hui déjà à l'instruction routière. Mais ces efforts ne suffisent pas. L'éducation routière est une œuvre communautaire importante à laquelle se doivent de prendre part parents, enseignants et instructeurs routiers de la police.

Du point de vue de la construction des routes, il faut aussi accorder une attention particulière au chemin que doit prendre l'écolier, afin qu'il y dispose d'une sécurité suffisante. La création de places de jeu à l'écart du trafic est également une nécessité impérieuse.

La tâche, lourde de responsabilité, de former les enfants à la survie dans le trafic est entre les mains des parents.

Il est de leur ressort d'enseigner aux enfants les premiers pas dans le trafic, de leur transmettre les connaissances de base, de les préparer au trafic.

Une règle de base importante : **L'instruction routière doit commencer à l'âge de 2 ans. Quiconque néglige ce devoir — pensant qu'il en sera encore temps plus tard — commet une faute irréparable.**

Il ne suffit toutefois pas de transmettre aux enfants certaines connaissances : signalisation routière, attitudes correctes dans le trafic, questions techniques ou autres. Il est tout aussi important de développer chez eux une connaissance personnelle du trafic. Le but de cet entraînement planifié est de

— leur apprendre à tout voir ;
— d'accoutumer leurs oreilles à tout percevoir ;
— à les rendre toujours plus sensibles aux situations qui annoncent un danger.

C'est une des tâches les plus importantes des organisations spécialisées que d'accorder leur collaboration pour atteindre ce but.

Le « Motorwelt » (journal de l'ADAC, club qui correspond en Allemagne au TCS en Suisse) a récolté des suggestions auprès de ses 1 500 000 membres en leur posant la question : « Comment éduquez-vous votre enfant en matière de trafic ? » Les experts ont soumis ces suggestions à un examen approfondi et en ont tiré des conseils pratiques grâce aux derniers développements de la psychologie. Ces conseils doivent permettre aux parents d'inculquer aux enfants — quel que soit leur âge — les attitudes correctes à observer.

L'importance de ces conseils est prouvée non seulement par le nombre exorbitant des accidents sur la route, mais aussi par le nombre de questions envoyées par les membres du club. Ces lettres montrent cependant aussi qu'un nombre trop important de parents commet deux genres d'erreurs typiques.

Les uns accompagnent encore leurs enfants jusque devant la porte de l'école, alors que ces écoliers sont déjà en deuxième ou troisième classe. Ils préfèrent que l'on traite leur enfant de « mouillette » plutôt que de l'exposer inutilement aux dangers du trafic ! ou avouent n'être pas partisans d'une autonomie trop précoce, mais préférer attendre que l'enfant ait encore grandi. Cette sollicitude découle sans doute des meilleures intentions, mais il est faux toutefois de ne pas faire assez confiance à son enfant. Celui-ci, quel que soit son âge, courra un grave danger dans le trafic et cela d'autant plus qu'on le conserve dans du coton, qu'il reste dépendant, qu'il n'a pas acquis de confiance en lui-même.

L'autre extrême découle d'intentions tout aussi bonnes, mais n'en est pas moins plus dangereux encore : certains

parents permettent à leurs enfants d'évoluer dans le trafic sans surveillance à 3 ou 4 ans déjà, estimant que leur enfant doit devenir indépendant le plus rapidement possible. Mais alors, quelle est donc l'attitude correcte à observer ?

Touring Club Suisse

(Suite dans un numéro du mois de juillet.)

Correspondance scolaire

La correspondance scolaire est une des techniques qui apporte le plus de joie dans nos classes. Elle motive une grande partie de l'apprentissage du français, des leçons de choses et du programme en général.

Avec le printemps, plusieurs d'entre nous ont de nouveaux élèves. Pour cette nouvelle volée, il nous faut de nouveaux correspondants, ayant même âge et mêmes intérêts si possible.

Remplissez donc la formule ci-dessous que vous envoyez à Mme Germaine de Crousaz
Saint-Paul 8, **1004 Lausanne**

Demande de correspondance scolaire **GREM**

Nom Prénom

Adresse exacte, No postal

Genre de classe âge des élèves année(s) scol.

Nombre de filles de garçons

Contrée désirée

Echanges proposés : lettres collectives, textes libres du journal de classe, dessins, peintures, bandes magnétiques : vitesse _____, photos, clichés.

Autres souhaits

Soulignez ce qui convient.

Refuge de La Tour

Pour vos courses d'école, la région d'

Anzeindaz

située à une altitude de 1900 m au-dessus de la Barboleusaz-Solalex vous offre de belles excursions et promenades.

— Pas de Cheville - Derborence
— Col des Essets - Pont de Nant
— Col des Chamois

AU REFUGE DE LA TOUR

— prix spéciaux pour écoles (souper, couche, déjeuner)
— chambres et dortoirs

Pour renseignements ou réservations :
R. Michellod
Tél. (025) 5 91 47

PELLICULE ADHÉSIVE
HAWE®
SELBSTKLEBEFOLIEN
P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

1970 ANNÉE DE LA NATURE

Le livre choc
JEAN DORST
Avant que nature meure
542 p. 200 ill. Fr. 39.50
DELACHAUX ET NIESTLÉ

Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre
KAFA
soulage rapidement.
Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciatiques - Règles douloureuses

télésiège
Grindelwald First

Visitez la région de First (alt. 2200 m)

centre de courses avec une vue incomparable sur les sommets et les glaciers de Grindelwald.

Prix réduits pour courses d'école.

Renseignements : Tél. (036) 3 22 84

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Chemin de fer

Lausanne - Echallens - Bercher

Des nombreuses promenades dans la belle campagne vaudoise.

L'A.V.T.P. a balisé plus de 70 itinéraires au départ de notre ligne !

Billets du dimanche et circulaires toute l'année.

Téléphérique du col de la Gemmi

Sporthotel Wildstrubel 2322 mètres
Tél. (027) 6 42 01

L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Tous les dortoirs avec matelas mousse et chauffage électrique. Nouvelles installations sanitaires. Vu les importantes masses de neige, nous conseillons aux maîtres d'écoles de faire la montée **seulement** du côté valaisan avec le téléphérique et la descente à pied à Kandersteg le grand matin, étant donné que la neige porte, empêchant ainsi l'enfoncement.
Prospectus avec prix à disposition.
Léon de Villa, propr.

Transports

Allaman - Aubonne - Gimel

Courses à la plage d'Allaman et au Signal-de-Bougy durant la belle saison.

Gare d'Aubonne
Tél. (021) 76 50 15

METRO **Lausanne-Ouchy et Lausanne-Gare**

La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Pour vos courses d'école, la région de

Bretaye-sur-Villars
1800 - 2200 m.

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ;

de belles excursions et promenades au Chamossaire, Petit-Chamossaire et lac des Chavonnes.

Télésiège des Chavonnes et du Chamossaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAYE

TOUR DE GOURZE Altitude 930 m.

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes, accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully : une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet ; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles) ; limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

Se recommande : Mme Vve A. BANDERET.
Téléphone sous Tour de Gourze 97 14 74 Poste de Riex s/Cully

Pour vos voyages d'affaires et d'agréments...

LATHION - VOYAGES
Devis sans engagement.
Avenue de la Gare, SION, téléphone (027) 2 48 23
Même adresse : AUTOCARS - EXCURSIONS et organisation de COURSES D'ÉCOLES

MAISON KUTTEL

Taxidermie
oiseaux et animaux
réparation de collection de musée
Tél. (021) 34 02 36
Rue Château 12, 1020 Renens

Louez votre maison pendant les vacances à des instituteurs (2000) hollandais/anglais.

Event. échangeons ou louons.

E. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Hollande.

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

Les chemins de fer **MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES**

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires :

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de fer du Montenvers
Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61
Service automobile MO 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43

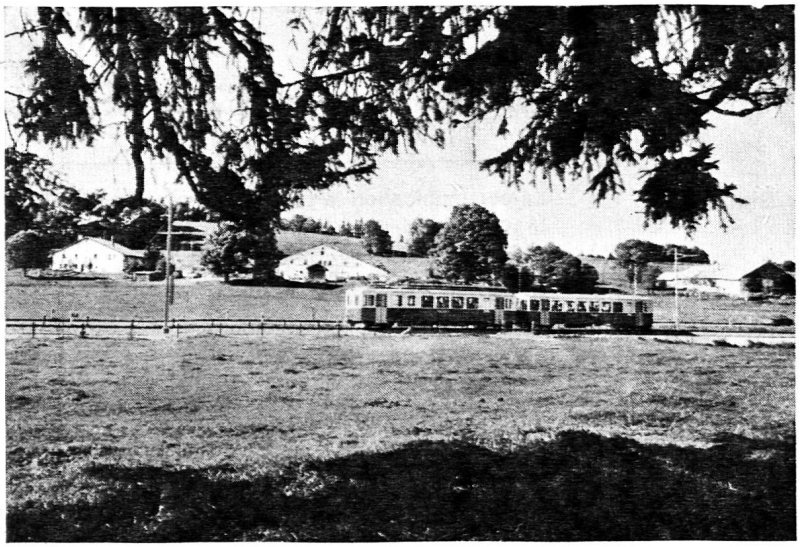

Courses d'écoles 1970

FRANCHES-MONTAGNES

VALLÉE DU DOUBS

Admirable parc naturel, entrecoupé par de vastes pâturages et de majestueux sapins, les Franches-Montagnes constituent le pays du tourisme pédestre par excellence. La Vallée du Doubs est un paysage très varié. Une promenade au bord de cette rivière est pleine d'enchantements. Cette magnifique région est idéale pour y effectuer des courses d'écoles.
En nous adressant le coupon ci-dessous, nous vous enverrons gratuitement notre nouvelle brochure « Programme d'excursions pour écoles 1970 » ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

CHEMINS DE FER DU JURA, 1, rue du Général-Voirol, 2710 Tavannes, tél. (032) 91 27 45

à détacher ici

Veuillez m'envoyer votre nouvelle brochure « Programme d'excursions pour écoles 1970 » ainsi que le nouvel horaire et guide régional et quelques prospectus.

Nom : _____ Prénom : _____
Profession : _____ Lieu : _____ Rue : _____

6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

J. A. 1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux